



# **LIGUE DES HAUTS DE FRANCE DE TENNIS**

## **ASSOCIATION**

Siège social :

93 rue du Fort

59700 MARCQ EN BAROEUL

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 août 2024**

[www.aequitas.fr](http://www.aequitas.fr)

## Associés

Justine COUSIN  
Jean-François DARROUSEZ  
Vianney DECLEMY  
Arnaud DHAUSSY  
Marc DUBOIS  
Hervé JOORIS  
Valérie LECOEVRE  
Nicolas LECOMTE  
Grégoire MONFORT  
Lassane NANA  
Benoît VANDERSCHULDEN

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2024

A l'Assemblée Générale de l'Association LIGUE DES HAUTS DE FRANCE DE TENNIS,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LIGUE DES HAUTS DE FRANCE DE TENNIS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



#### Société de commissaires aux comptes



Lille  
9 Rue Delesalle,  
PA du Pré Catelan  
CS 40023  
59561 La Madeleine Cedex



03 20 74 64 40



audit@aequitas.fr



aequitas.fr



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 31 octobre 2024

Le Commissaire aux comptes : **AEQUITAS AUDIT** représenté par :

  
  


*Justine COUSIN*  
Associée

*Arnaud DHAUSSY*  
Associé

Commissaires aux Comptes inscrits

**HAUTS DE FRANCE**

**BILAN AU 31 AOUT 2024**  
(en Euros)

	ACTIF (emplois)			PASSIF (ressources)		
	Brut	Amort. / Prov	Net	N	N-1	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	0	0	0			
Frais de recherche et développement	0	0	0			
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	458 039	265 362	192 676			
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0			
Avances et acomptes (imm incorp)	0	0	0			
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains	576 996	192 768	384 228			
Constructions	7 471 013	3 909 911	3 561 102			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	709 128	593 241	115 886			
Immobilisations corporelles en cours	5 663	0	5 663			
Avances et acomptes (imm corp)	0	0	0			
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés	0	0	0			
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations et créances rattachées	0	0	0			
Autres titres immobilisés	0	0	0			
Prêts	0	0	0			
Autres	4 550	0	4 550			
<b>TOTAL I</b>	<b>9 225 390</b>	<b>4 981 281</b>	<b>4 264 109</b>			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours	0	0	0			
Créances	0	0	0			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	0	0	0			
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0			
Autres (actif circulant)	94 416	0	94 416			
Valeurs mobilières de placement	1 055 000	0	1 055 000			
Instruments de trésorerie (actif circulant)	0	0	0			
Disponibilités	1 719 814	0	1 719 814			
Charges constatées d'avance	3 758	0	3 758			
<b>TOTAL II</b>	<b>2 872 989</b>	<b>0</b>	<b>2 872 989</b>			
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>						
Fonds propres statutaires						
Fonds propres complémentaires (sans drt rep)						
Fonds propres complémentaires (avec drt rep)						
Ecarts de réévaluation						
<b>Réserves</b>						
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projets de l'entité						
Autres (réserves)						
Report à nouveau						
Excédent ou déficit de l'exercice						
Situation nette						
Fonds propres consommables						
Subvention d'investissement						
Provisions réglementées						
<b>TOTAL III</b>						
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>						
Fonds reportés liés aux legs et donations						
Fonds dédiés						
<b>TOTAL IV</b>						
<b>PROVISIONS</b>						
Provisions pour risques						
Provisions pour charges						
<b>TOTAL V</b>						
<b>DETTES</b>						
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
Emprunts et dettes auprès de établissements de crédit						
Emprunt et dettes financières diverses						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés						
Dettes des legs et donations						
Dettes fiscales et sociales						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes (bilan passif)						
Instruments de trésorerie (bilan passif)						
Produits constatés d'avance						
<b>TOTAL VI</b>						
Ecarts de conversion Passif (V)						
<b>TOTAL GENERAL I+II+III+IV+V</b>	<b>12 098 378</b>	<b>4 961 281</b>	<b>7 137 098</b>	<b>7 137 098</b>	<b>6 962 372</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III+IV+V</b>				<b>7 137 098</b>	<b>6 962 372</b>	<b>0,00</b>



## COMPTE DE RESULTAT AU 31 AOUT 2024

(en Euros)

	N	N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Coisations	0	0
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	25 316	1 924
dont ventes de dons en nature	0	0
Ventes de prestations de service	818 757	604 977
dont parrainages	0	0
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	203 008	128 786
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 500	0
Mécénats	6 000	0
Legs, donations et assurance-vie	0	0
Contributions financières	2 321 057	2 203 177
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	27 635	82 388
Utilisations des fonds dédiés	94 923	91 890
Autres produits	3 965	3 260
<b>TOTAL I</b>	<b>3 593 181</b>	<b>3 116 483</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	207 145	109 568
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	1 077 674	963 882
Aides financières	551 447	701 022
Impôts, taxes et versements assimilés	88 925	81 947
Salaires et traitements	675 165	535 579
Charges sociales	232 016	189 760
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	419 430	343 533
Dotations aux provisions	2 826	15 217
Reports en fonds dédiés	100 179	94 923
Autres charges	17 613	540
<b>TOTAL II</b>	<b>3 372 426</b>	<b>3 835 970</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>130 752</b>	<b>80 433</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	62 708	22 068
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	20 217	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL III</b>	<b>82 923</b>	<b>22 068</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (charges finan)	0	0
Intérêts et charges assimilés	14 688	17 155
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL IV</b>	<b>14 688</b>	<b>17 155</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>68 235</b>	<b>4 913</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)</b>	<b>199 017</b>	<b>85 346</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opération de gestion (prod except)	1 129	11 865
Sur opération en capital (prod except)	179 281	163 916
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	12 337
<b>TOTAL V</b>	<b>180 411</b>	<b>188 118</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opération de gestion (charges except)	21 314	8 587
Sur opération en capital (charges except)	0	20 494
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (charges exce)	0	0
<b>TOTAL VI</b>	<b>21 314</b>	<b>29 081</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>159 096</b>	<b>159 037</b>
Participation des salariés au résultat (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	7 185	0
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II+V)</b>	<b>3 786 516</b>	<b>3 326 589</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (III+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>3 415 587</b>	<b>3 082 206</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>390 929</b>	<b>244 383</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature (contrib vol nat)	0	0
Bénévolat	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	0	0
Mises à dispositions gratuite de biens	0	0
Prestations en nature (charges contrib vol nat)	0	0
Personnel bénévole	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Contrôle avec le bilan

-0,03

-0,47

<b>Aides financières</b>		
FFT	2 321 057	2 203 177
Ministère / DDJS	92 708	51 886
<b>Subventions</b>		
Conseil régional	55 000	41 500
Conseil général	9 500	6 000
Municipalités / intercommunalités	25 000	8 500
Autres (aides)	20 800	20 800
<b>Total</b>	<b>2 524 065,26</b>	<b>2 331 863,05</b>



**Ligue des Hauts de France de Tennis**  
**93 rue du Fort**  
**59700 MARCQ-EN-BAROEUL**

**EXERCICE COMPTABLE**  
**2023/2024**

**ANNEXE COMPTABLE**



## **Chapitre 1 – Evénements significatifs de l'exercice**

La dissolution de la SARL Fort des Flandres par TUP (Transmission Universelle de Patrimoine) le 13 septembre 2023.

La création d'un secteur fiscalisé au 1<sup>er</sup> septembre 2023 qui génère des impôts commerciaux (TVA et Impôt sur les Sociétés).

## **Chapitre 2 - Règles et méthodes comptables**

### **2 – A - Règles et principes fondamentaux**

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées : Continuité d'exploitation, Permanences des méthodes, Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application du règlement ANC n° 2014-03 et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

### **2 – B - Comptabilité distincte du Centre de Formation**

Le Centre de Formation, dont l'unité de formation par apprentissage, dénommée « UFA des Métiers du Sport et de l'Animation - Ligue des Hauts de France de Tennis », fait l'objet d'une comptabilité analytique distincte reprenant notamment :

- en produits : la collecte de la taxe d'apprentissage utilisée, la contribution régionale reversée via le CFA/MSA, selon un barème correspondant au nombre d'apprentis multiplié par le coût préfecture par apprenti, les recettes des participants et/ou organismes de prise en charge du coût de la formation, les aides fédérales ;
- en charges :
  - les charges directes,
  - les charges indirectes selon des clés de répartition conventionnées avec l'organisme gestionnaire du CFA/MSA et correspondant à des forfaits d'heures s'agissant des personnels communs, et les superficies des locaux pour les charges s'y rapportant ;
- en dettes au passif du bilan : le reliquat de taxe d'apprentissage non utilisée.

Les comptes de l'UFA - « Ligue des Hauts de France de Tennis » ont été transmis au CFA des Métiers du Tennis de la F.F.T. (organisme gestionnaire du CFA/MSA).

### **2 – C - Comptabilité distincte du Secteur Fiscalisé**

La Ligue des Hauts de France de Tennis ayant décidé de séparer ses activités entre un secteur non lucratif et un secteur lucratif, un secteur fiscalisé a donc été créé au 1<sup>er</sup> septembre 2023 qui génère des impôts commerciaux (TVA et Impôt sur les Sociétés) et qui fait l'objet d'une comptabilité analytique distincte reprenant notamment :

- en produits : la location des courts couverts de PADEL, la location des salles pour l'organisation de séminaire, la vente de prestations d'hospitalités pour le Tournoi Roland Garros ;
- en charges : le contrat de télésurveillance des courts couverts de PADEL, le nettoyage vitrerie courts couverts de PADEL, l'achat à la Fédération Française de Tennis (F.F.T.) de « packages » pour le Tournoi Roland Garros, conformément à un barème défini par la F.F.T (comprenant de la billetterie avec de la TVA à 5,5% et des services « Opération Le Village des Ligues » avec de la TVA à 20%) et des frais de personnel (salaires et charges hors taxe sur les salaires) correspondant au temps de travail de salariés de la Ligue pour le secteur fiscalisé.

Pour l'exercice 2023/2024, le résultat du Secteur Fiscalisé de 47 901,78 € a donc engendré un Impôt sur les Sociétés (ou Impôt sur les Bénéfices) de 7 185,21 € (15% du résultat ; taux réduit car association Loi 1901).

En incluant cet impôt dans les charges, le total des charges du secteur fiscalisé pour 2023/2024 s'élève à 146 316,68 € et celui des produits à 187 033,25 €.



## Chapitre 3 - Notes sur le Bilan

### 3 - A - Etat de l'Actif Immobilisé : (cf. Annexe 1)

Les investissements de l'exercice s'élèvent à 279 932,32 €.

Ils sont constitués par l'acquisition de trois véhicules d'occasion (47 276,28 €), d'un minibus (32 607,76 €), par le remplacement de portes et fenêtres au Centre d'Hébergement de Marcq-en-Baroeul (35 021,75 €), l'installation d'une sonorisation sur le site de Marcq-en-Baroeul (15 563,47 €) et d'un contrôle d'accès des courts sur le site d'Amiens (15 156,06 €) ; l'achat de divers matériels pour la cuisine du restaurant (6 680,00 €), les travaux de rénovation complémentaires des courts extérieurs de Villeneuve Saint Germain (5 886,82 €).

S'y ajoutent les immobilisations transférées du Fort des Flandres (suite à TUP effectuée le 13/09/2023) d'un montant total de 110 497,04 €.

Les sorties d'Actif de 38 885,15 € concernent la vente de deux véhicules et divers matériels et mobiliers hors d'usage.

### 3 - B - Etat des Amortissements : (cf. Annexe 2)

Les dotations ont été calculées, comme les exercices précédents, et sans appliquer la norme d'amortissement par composants (difficile à pratiquer et peu susceptible d'affecter l'opinion du lecteur des comptes) en mode linéaire selon les durées suivantes :

Constructions	20 à 33 ans
Frais d'établissement	4 ans
Installations générales et agencements	5 et 10 ans
Logiciels	1 an
Matériel de transport neuf	4 ans
Matériel de transport d'occasion	3 ans
Matériel divers	4 et 10 ans
Mobilier divers	10 ans

### 3 - C - Stocks :

Les stocks sont valorisés au prix d'achat.

Aucun stock à la clôture de l'exercice en cours.

### 3 - D - Etat des Provisions : (cf. Annexe 3)

En 2006/2007, en raison de l'entrée en application de la nouvelle Convention Collective Nationale du Sport, il avait été décidé de provisionner les indemnités de départ en retraite.

Celles-ci avaient été évaluées à 85 317,00 € au 31 août 2023.

Au 31/08/2024, les indemnités de départ en retraite ont été évaluées à 88 143,00 €.

D'autre part, en raison de la dissolution de la SARL du Fort des Flandres au 31/08/2023, les deux provisions comptabilisées (5 000,00 € pour dépréciation de l'immobilisation financière et 15 217,00 € pour dépréciation d'une partie de la créance) ont été reprises à la date de clôture de l'exercice.

Enfin, au 31/08/2019, il avait été décidé de retracer un risque complémentaire concernant le contrôle de la DIRECCTE.

Le CREPS de Wattignies, organisme gestionnaire du CFA des Métiers du Sport a fait l'objet d'un contrôle de la DIRECCTE en novembre 2017 et dont les conclusions rendues le 5 août 2020 ont prononcé à l'encontre du CREPS un rejet de dépenses de 116 483,03 €.

Les relations entre le CREPS et la Ligue des Hauts de France de Tennis étant alors régies par une convention portant sur la création d'une unité de formation par apprentissage préparant au DEJEPS Tennis, il est à craindre que si l'organisme gestionnaire du CFA (le CREPS) est le responsable de la mise en place des procédures administratives et financières, il reste que la Ligue des Hauts de France de Tennis est susceptible de subir des effets collatéraux au titre de ces redressements éventuels avec un impact sur son résultat comptable et/ou quant au sort du reliquat de taxe d'apprentissage. En conséquence, le Comité de Direction de la Ligue des Hauts de France de Tennis avait décidé de retracer ce risque par la comptabilisation d'une provision de 116 000,00 € maintenue à la clôture de cet exercice 2023/2024.



### **3 – E - Etat des Engagements à Réaliser (Fonds Dédiés) : (cf. Annexe 4)**

Ces fonds dédiés concernent pour partie les subventions attribuées dans le cadre du Projet Club et qui n'ont pas été entièrement utilisées au cours de l'exercice.

Pour 2024, le compte a été débité de 27 937,00 € (représentant le solde de l'exercice précédent) et a été crédité de 30 471,00 € représentant les appels à Projet Club engagés et qui restent à payer.

Il reste également en fonds dédiés la somme de 25 000,00 € pour la construction de terrains de PADEL (pour les clubs).

De plus, au 31 août 2024, la Ligue reprend les 41 986,00 € de fonds dédiés attribués dans le cadre de l'ANS 2023 et comptabilise des fonds dédiés à hauteur de 44 708,00 € sur la subvention ANS 2024.

### **3 – F - Etat des Echéances des Créances et des Dettes : (cf. Annexe 5 et Annexe 6)**

Pour les travaux d'extension et de rénovation du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul, la Ligue des Hauts de France de Tennis a souscrit un emprunt de 500 000,00 € auprès de la BNP Paribas le 05/07/2011, sur une durée de 15 ans, sur lesquels 425 714,34 € de part capital ont déjà été remboursés au 31/08/2024.

Le capital à rembourser restant dû est donc de 74 285,66 €

Pour information, le coût global du crédit au titre des emprunts souscrits pour une durée de 15 ans concernant les travaux d'extension et de rénovation du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul est le suivant :

- ✓ Total capital : 500 000,00 €
- ✓ Total intérêts : 59 075,00 €
- ✓ Coût total crédit : 559 075,00 €

Pour les travaux d'extension et de rénovation du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul, la Ligue des Hauts de France de Tennis a souscrit un emprunt de 500 000,00 € auprès du Crédit Agricole le 07/06/2011 sur une durée de 15 ans, sur lesquels 439 359,28 € de part capital ont déjà été remboursés au 31/08/2024.

Le capital à rembourser restant dû est donc de 60 640,72 €

Pour information, le coût global du crédit au titre des emprunts souscrits pour une durée de 15 ans concernant les travaux d'extension et de rénovation du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul est le suivant :

- ✓ Total capital : 500 000,00 €
- ✓ Total intérêts : 108 620,34 €
- ✓ Coût total crédit : 628 360,34 €

Pour les travaux de rénovation du Centre de Ligue d'Amiens, la Ligue des Hauts de France de Tennis a souscrit un emprunt de 500 000,00 € auprès du Crédit Agricole le 21/02/2019, sur une durée de 12 ans, sur lesquels 218 037,55 € de part capital ont déjà été remboursés au 31/08/2024.

Le capital à rembourser restant dû est donc de 281 962,65 €.

Pour information, le coût global du crédit au titre de l'emprunt souscrit pour une durée de 12 ans concernant les travaux de rénovation du Centre de Ligue d'Amiens est le suivant :

- ✓ Total capital : 500 000,00 €
- ✓ Total intérêts : 46 645,19 €
- ✓ Coût total crédit : 546 645,19 €

Pour les travaux de construction des terrains couverts de Padel à Marcq en Barœul ainsi que les travaux de bardage, de vitrage et la réfection de la toiture des 4 courts couverts, la Ligue des Hauts de France de Tennis a souscrit un emprunt de 500 000,00 € auprès du Crédit Agricole le 01/09/2020, sur une durée de 12 ans, sur lesquels 154 834,88 € de part capital ont déjà été remboursés au 31/08/2024.

Le capital à rembourser restant dû est donc de 345 165,12 €.

Pour information, le coût global du crédit au titre de l'emprunt souscrit pour une durée de 12 ans concernant ces travaux est le suivant :

- ✓ Total capital : 500 000,00 €
- ✓ Total intérêts : 39 648,76 €
- ✓ Coût total crédit : 539 648,76 €

Les autres Dettes sont à échéance de moins d'un an

### **3 – G - Etat des Créances : (cf. Annexe 7)**

Le montant total des créances est en baisse de 124 026,42 € par rapport à celui de 2023.

Cela s'explique par :



- ✓ la baisse du poste « avance aux fournisseurs » (20 787,81 € en moins par rapport à 2023),
- ✓ la disparition de la créance du Fort des Flandres (93 366,20 €) en raison de la réalisation de la TUP (Cf. Chapitre 1 « Evénements significatifs de l'exercice »).

### 3 – H - Etat des Dettes (hors emprunts) : (cf. Annexe 7)

Le total des dettes est en hausse de 143 710,89 € par rapport à 2023.

Cela s'explique par :

- ✓ la ligne TVA et l'Impôt sur les Sociétés du Secteur Fiscalisé pour un total de 27 691,24 € qui n'existait pas l'année dernière,
- ✓ la hausse du poste « salaires et charges patronales » à payer (+ 28 835,67 €),
- ✓ la comptabilisation d'une aide exceptionnelle à verser aux Comités Départementaux pour un total de 19 530,00 €, ainsi que le montant des Hospitalités Roland Garros à leur reverser pour un total de 16 880,34 €.

A noter, la baisse de la ligne « charges à payer » de 58 854,97 €.

Pour information, la collecte de la taxe d'apprentissage 2024 s'est élevée à 162 744,37 € et a été utilisée à concurrence de 47 573,98 € ; le solde du reliquat ressort donc à 332 958,38 € au 31/08/2024 (soit 115 170,39 € de plus qu'à la clôture 2023).

### 3 – I - Charges Constatées d'Avance : (cf. Annexe 8)

Elles correspondent à des frais engagés sur l'exercice et qui concernent des actions 2025. Elles sont quasi-identiques par rapport à l'année dernière.

### 3 – J - Produits Constatés d'Avance : (cf. Annexe 8)

Ils correspondent à des produits reçus sur l'exercice et qui concernent des actions 2025 (27 510 € au 31/08/2024 contre 96 990 € au 31/08/2023 ; différence qui s'explique par des subventions/partenariat pour 2024 qui avaient été reçus avant la clôture de l'exercice 2023).

### 3 – K – Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement : (cf. Annexe 9)

Les disponibilités correspondent aux comptes bancaires en date comptable.

### 3 – L - Subventions d'Investissement : (cf. Annexe 10 et 10 bis)

Au 31 août 2024, le total brut des subventions d'investissement au passif du Bilan s'élève à 3 307 258,27 € et sont répartis de la manière suivante :

- ✓ 221 409,32 € reçus pour la construction et le financement de la première et deuxième phase des travaux de rénovation du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul ;
- ✓ 1 587 392,00 € reçus pour les travaux de rénovation et d'extension du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul ;
- ✓ 72 200,00 € reçus pour la rénovation de la toiture des 3 courts couverts du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul ;
- ✓ 688 765,00 € reçus pour la rénovation de la toiture des 4 courts couverts, la construction de 2 terrains de PADEL couverts et de 2 terrains de Beach du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul ;
- ✓ 47 305,00 € reçus pour la transformation de 3 courts extérieurs en terre artificielle du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul ;
- ✓ 15 000,00 € reçus pour l'achat d'un minibus ;
- ✓ 70 000,00 € reçus pour l'acquisition et les travaux de Villeneuve Saint Germain (siège social du Comité Départemental de l'Aisne de Tennis) ;
- ✓ 62 387,00 € pour la rénovation de de Villeneuve Saint Germain (siège social du Comité Départemental de l'Aisne de Tennis) ;
- ✓ 542 800,00 € de subventions reçues du Conseil Régional des Hauts de France, de la FFT, du Comité Départemental de Tennis de la Somme, du Conseil Départemental de la Somme et de l'ANS pour l'achat et les travaux de rénovation du Centre de Ligue d'Amiens.

## Chapitre 4 - Notes sur le Compte de Résultat

Le résultat de la Ligue des Hauts de France est en excédent de 350 928,72 €.

Pour information, les manifestations organisées par la Ligue des Hauts de France de Tennis sur la saison 2023/2024 ont été les suivantes :

- en octobre 2023 : Open Tennis Fauteuil (dépenses 122 785 € - recettes 140 564 €)



- en octobre 2023 : Championnat de France Tennis Entreprise (dépenses 22 722 € - recettes 19 939 €)
- en janvier 2024 : Tournoi U14 (dépenses 21 368 € - recettes 30 386 €)
- en avril 2024 : BJK Cup Le Portel (dépenses 9 938 € - recettes 0 €)

#### **4 - A – Produits d'Exploitation**

Les Produits d'Exploitation s'élèvent à 3 503 181 €.

##### **4 - A - a - Produits de Gestion Courante / Autres Produits de Gestion Courante / Taxe Apprentissage :**

Les produits de gestion courante regroupent les ventes de documentation, tous les droits d'engagement, les participations diverses, les recettes publicitaires, les sponsors, les recettes du Centre de Ligue et la participation des organismes collecteurs.

Ils passent de 577 739,09 € en 2023 à 813 378,47 € en 2024, soit une augmentation de 235 639,38 €.

Cette augmentation s'explique par :

- les recettes perçues concernant les Hospitalités Roland Garros dans le Secteur Fiscalisé pour 112 046,56 € (contre 94 800,00 € en 2023) ; à noter que ces recettes sont à rapprocher du compte charge achat de places et de « Pack Village des Ligues pour 86 921,48 € ;
- les recettes de partenariat supplémentaires perçues dans le cadre de l'Open Tennis Fauteuil d'octobre 2023 (31 606,92 €) ;
- les droits d'engagement reçus dans le cadre de l'Open Tennis Fauteuil (14 370,00 €) ;
- la participation (clubs - FFT - AFDAS) pour le Centre de Formation (+ 123 864,00 €) ;
- la participation pour les stages jeunes – Centre Fédéral d'Entraînement – Centre Régional d'Entraînement (+ 26 636,00 €) ;
- la location gérance annuelle du restaurant Bistro Papillons (18 144,00 €) qui était versée en 2023 à la SARL Fort des Flandres (dissoute au 13/09/2023).

Les autres produits de gestion courante concernent les produits indirects perçus par le Centre de Formation (frais de personnel et de gestion). Ils sont en hausse par rapport à ceux de l'année dernière (127 230,00 € en 2024 contre 102 048,00 € en 2023) et sont à rapprocher du poste « Autres Charges de Gestion courante » (Cf. Chapitre 4 « Notes sur le Compte de Résultat » - § D – e).

La Taxe d'Apprentissage (collectée à hauteur de 162 744,37 € en 2024) a été utilisée à hauteur de 47 573,98 € contre 47 694,42 € en 2023.

##### **4 - A - b - Licences – Taxes Tournois – Cotisations Statutaires – Droit inscription Tennis Entreprise : (cf. Annexe 11 et Annexe 11 bis)**

La rétrocession des redevances fédérales est en augmentation de 48 553,08 € (846 410,25 € en 2024 contre 797 857,17 € en 2023).

Cela s'explique principalement par l'augmentation du nombre de licences pour 2024 (+3753) et du nombre de tournois PADEL homologués (861 en 2024 contre 435 en 2023), soit 12 036,00 € ~~recus en plus pour la Ligue.~~

A noter que depuis 2023, la FFT a décidé de rétrocéder aux clubs une part du produit de la licence fixée à 3 €.

##### **4 - A - c - Aides Fédérales : (cf. Annexe 13)**

Le montant des aides fédérales reçues (1 474 647,01 €) est en augmentation de 69 327,13 € par rapport à 2023 (1 405 319,88 €) qui s'explique par le surplus reçu de la Dotation Fédérale Globale (49 262,00 €) et par les aides reçues pour l'organisation de l'Open Tennis Fauteuil et du Championnat de France de Tennis Entreprise, organisés tous les deux en octobre 2023.

La Ligue des Hauts de France de Tennis bénéficie, par ailleurs, de la mise à disposition par la F.F.T. de deux Conseillers Techniques Régionaux (C.T.R.). Cette information n'est pas retracée dans les comptes ou au pied du Compte de Résultat, parce que son chiffrage ne nous a pas été communiqué par la F.F.T.

##### **4 - A - d - Subventions d'Exploitation : (cf. Annexe 12)**

Elles sont en augmentation (203 008,00 € en 2024 contre 128 786,00 € en 2023) et regroupent les subventions habituelles de fonctionnement (86 708,00 €), les subventions pour deux emplois (20 800,00 €) et les subventions reçues à hauteur de 95 500,00 € pour l'organisation du Tournoi U14 et de l'Open Tennis Fauteuil.



L'augmentation s'explique par les subventions reçues pour l'organisation de l'Open de Tennis Fauteuil qui n'avait pas eu lieu durant la saison sportive 2023.

La Ligue des Hauts de France de Tennis bénéficie, par ailleurs, de la mise à disposition par la D.R.A.J.E.S. d'un Conseiller Technique Régional (C.T.R.). Cette information n'est pas retracée dans les comptes ou au pied du Compte de Résultat, parce que son chiffrage ne nous a pas été communiqué par la D.R.A.J.E.S.

#### **4 - A - e - Reprise sur Provisions :**

Cf. Chapitre 3 « Notes sur le Bilan » - § 3 – D « Etats des provisions ».

#### **4 - A - f – Quote-part des Subventions d'Investissement virées au Compte de Résultat :**

Il a été décidé de retenir la recommandation de la Fédération Française de Tennis, visant à reclasser en Produits d'Exploitation, au lieu de Produits Exceptionnels, les subventions d'investissement virées au Compte de Résultat, afin que le Résultat Courant réponde à la définition du Résultat « Opérationnel » ; l'objectif étant de mettre en parallèle amortissements et subventions pour obtenir la charge nette.

#### **4 - A - g – Engagements à Réaliser (Fonds Dédiés) :**

Ils concernent le Projet Club et des actions ANS et du Conseil Général qui ne seront engagées et réalisées que lors de la saison sportive 2023/2024 (Cf. Chapitre 3 « Notes sur le Bilan » - § 3 – E « Etats des engagements à réaliser - fonds dédiés »).

#### **4 - B - Charges d'Exploitation**

Les Charges d'Exploitation s'élèvent à 3 372 420 €.

##### **4 - B - a – Achats :**

Ce poste regroupe tous les achats effectués par la Ligue (livrets techniques, matériel pédagogique, coupes, produits d'entretien, boissons, carburant, fournitures de bureau, reprographie, matériel pour bâtiment, gaz, eau, et électricité).

Le montant total des achats a presque doublé par rapport à 2023 (207 145,33 € en 2024 contre 109 568,05 € en 2023).

Cela s'explique principalement par l'achat de places et de « Pack Village des Ligues » concernant les Internationaux de Roland Garros (86 921,48 €) en raison de la mise en place du Secteur Fiscalisé de la Ligue ; pour information, cette dépense apparaissait dans les Charges Externes en 2023.

Les autres principales variations concernent les achats de matériel pédagogique et sportif pour la « Cour aux Courts » (+ 5 876 €), d'équipements pour les courts de tennis (+ 5 967 €) et la consommation de gaz / électricité / eau (+ 15 638 €).

Ces hausses ont été compensées par la baisse des achats de balles (- 4 724 €), de petits équipements et outillage (- 4 460 €) et de médailles/coupes/récompenses (- 3 244 €).

Les autres achats n'ont pas d'écart significatif.

##### **4 - B - b - Charges Externes :**

Les charges externes regroupent toutes les locations (matériel, photocopieur, véhicule, etc.), les assurances, toute la maintenance sur le matériel et équipement, le personnel mis à disposition par une agence d'intérim et par un groupement d'employeur, les honoraires versés, la réalisation et l'impression de l'annuaire, des livrets de tournois et de toutes les affiches, les frais de réunions, les frais de l'Assemblée Générale, les factures de téléphone, le coût des affranchissements, tous les frais de déplacements (bénévoles, salariés, arbitres, DE, Equipe Technique Régionale) et tous les frais liés aux stages, manifestations, compétitions, tournois (hébergement – restauration).

Elles sont en hausse par rapport à 2023 de 130 807,76 €.

On note des augmentations dans les postes suivants :

- ✓ frais de location matériel et véhicules : + 48 962 €
- ✓ frais de déplacement : + 10 707 €
- ✓ prix donnés aux joueurs Open Tennis Fauteuil (Prize Money) : + 12 901 €
- ✓ frais d'hébergement : + 44 578 €
- ✓ frais de réceptions diverses : + 21 407 €



Tous ces frais sont liés à l'organisation de l'Open Tennis Fauteuil et du Championnat de France Tennis Entreprise en octobre 2023.

- ✓ coût diplômes CQPET (payant à compter de 2024) : 8 800 €
- ✓ coût séminaire de l'ETR au Maroc : 6 980 €
- ✓ coût des deux contrats d'apprentissage (administratifs Ligue) : + 13 016 €
- ✓ frais d'entretien des espaces verts : + 12 940 €
- ✓ honoraires versés aux DE : + 29 938 € (Centre de Formation et commission sportive)
- ✓ coût hébergement/repas tournois jeunes : + 21 152 €
- ✓ reversement hospitalités Roland Garros aux Comités Départementaux : 16 880 € (mis au poste « aide versée aux Comités Départementaux » en 2023 pour un total de 7 462 €).

Ces augmentations ont été compensées par la baisse des postes suivants :

- ✓ entretien et réparation des Centres de Ligue de Marcq-en-Barœul et d'Amiens : - 73 383 €
- ✓ places Roland Garros : - 63 257 € (pour information, cette dépense apparaît désormais dans les achats en 2024 en raison de la mise en place du Secteur Fiscalisé de la Ligue).

A noter pour la cinquième année consécutive, le remboursement effectué aux clubs des licences découvertes pour un total de 7 989 € contre 8 199 € en 2023.

#### **4 - B - c - Frais de Personnel :**

Les frais de personnel s'élèvent à 968 196,35 € et sont en augmentation de 188 082,00 € par rapport à l'année dernière qui s'explique par l'embauche de 6 salariés effectuées au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Cette augmentation a été compensée pour partie, par l'arrêt maladie durant 4 mois ½ d'un salarié et le congé paternité d'un autre.

D'autre part, comme l'année dernière, il a été décidé de comptabiliser à la clôture de l'exercice une provision de 30 124,00 € pour la PPV (Prime de Partage de la Valeur).

**Effectif** : au 31 août 2024, l'effectif s'élève à 19 salariés en Contrat à Durée Indéterminée (18 Temps Plein et 1 Temps Partiel).

#### **4 - B - d - Transfert de Charges Frais de Personnel :**

Les 22 616,00 € correspondent à l'abattement annuel de la taxe sur les salaires.

#### **4 - B - e - Autres Charges de Gestion Courante :**

Les charges de gestion courante concernent les charges indirectes refacturées au Centre de Formation (frais de personnel et de gestion). Elles sont en hausse par rapport à celles de l'année dernière (127 230,00 € en 2024 contre 102 048,00 € en 2023) et sont à rapprocher du poste « Autres Produits de Gestion Courante » (Cf. Chapitre 4 « Notes sur le Compte de Résultat » - § A - a).

#### **4 - B - f - Subventions Accordées aux Jeunes :**

Le total des subventions accordées aux jeunes est quasi-identique à celui de l'année dernière (46 947,72 € en 2024 contre 48 502,78 € en 2023).

#### **4 - B - g - Subventions Accordées aux Clubs : (cf. Annexe 14)**

Les subventions versées aux clubs sont en baisse de 22 619,00 € car en 2023, certaines aides versées aux clubs par la FFT avaient transité par la Ligue.

#### **4 - B - h - Subventions Accordées aux Comités Départementaux : (cf. Annexe 15)**

Elles s'élèvent à 313 242,00 € en 2024 contre 438 642,00 € en 2023 (dont 7462,00 € de reversement des Hospitalités Roland Garros en 2023). La baisse des subventions s'explique par l'embauche par la Ligue de salariés mis à disposition de trois Comités Départementaux.

- Les subventions attribuées au Comité Départemental du Nord s'élèvent à 89 053,00 €, constitués à 100% par l'aide Dotation Globale FFT.

Le Comité Départemental du Nord bénéficie en outre,

- de la mise à disposition de deux véhicules de Ligue, pour les Conseillers Sportifs Territoriaux ; l'aide est évaluée à 8 235,00 € pour 2024.
- de la mise à disposition de deux Conseillers en Développement, l'aide est évaluée à 77 589,16 € pour 2024.

- Les subventions attribuées au Comité Départemental du Pas de Calais s'élèvent à 83 900,00 €, constitués à 100% par l'aide Dotation Globale FFT.  
Le Comité Départemental du Pas de Calais bénéficie en outre,
  - de la mise à disposition de deux véhicules de Ligue (pour la Conseillère Sportive Territoriale et le Conseiller en Développement) ; l'aide est évaluée à 8 235,00 € pour 2024.
- Les subventions attribuées au Comité Départemental de l'Aisne s'élèvent à 36 583,00 €, constitués à 100% par l'aide Dotation Globale FFT.  
Le Comité Départemental de l'Aisne bénéficie en outre,
  - de la mise à disposition de deux véhicules (pour le Conseiller Sportif Territorial et le Conseiller en Développement) ; l'aide est évaluée à 8 235,00 € pour 2024 ;
  - de la mise à disposition d'un Conseiller Sportif Territorial ; l'aide est évaluée à 50 514,37 € pour 2024 ;
  - de la prise en charge de l'amortissement (31 612,51 €) et des Taxes Foncières (3 212,00 €) du bâtiment de Villeneuve Saint Germain.
- Les subventions attribuées au Comité Départemental de l'Oise s'élèvent à 87 652,00 €, constitués à :
  - 96,46 % par l'aide Dotation Globale FFT,
  - 3,54 % par la participation au loyer du bâtiment (3 100,00 €).
 Le Comité Départemental de l'Oise bénéficie en outre :
  - de la mise à disposition de deux véhicules (pour le Conseiller Sportif Territorial et le Conseiller en Développement) ; l'aide est évaluée à 8 235,00 € pour 2024.
- Les subventions attribuées au Comité Départemental de la Somme s'élèvent à 16 054,00 €, constitués à 100% par l'aide Dotation Globale FFT.  
Le Comité Départemental de la Somme bénéficie en outre :
  - de la mise à disposition d'un véhicule de Ligue pour la Conseillère Sportive Territoriale ; l'aide est évaluée à 4 117,00 € pour 2024 ;
  - de la mise à disposition d'une Conseillère Sportive Territoriale et d'une Conseillère en Développement ; l'aide est évaluée à 95 497,47 € pour 2024.

Pour rappel, depuis la saison 2021, la F.F.T. a décidé de rétrocéder une partie du prix de la licence aux Comités Départementaux. Depuis 2023, la rétrocession est opérée par la Ligue et non plus par la F.F.T. A titre d'information, le total de la part licences reversées aux 5 Comités Départementaux s'élève à 85 654,36 € pour 2024.

#### **4 - B - i - Dotations aux Amortissements :**

Le montant de la dotation aux amortissements qui s'élève à 419 429,98 € contre 343 533,34 € en 2023.

#### **4 - B - j - Dotations aux Provisions :**

Cf. Chapitre 3 « Notes sur le Bilan » - § 3 – D « Etats des provisions ».

#### **4 - C – Produits et Charges Financiers**

##### **4 - C - a – Produits Financiers :**

Les produits financiers s'élèvent à 82 923 € (dont 20 217,82 € concernant la TUP du Fort des Flandres) contre 22 068 € en 2023.

##### **4 - C - b – Charges Financières :**

Les charges financières de 14 668,12 € sont réparties ainsi :

- ✓ 5 406,96 € d'intérêts pour les deux emprunts de 15 ans souscrits en 2011 pour les travaux d'extension et de rénovation du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul (2 211,27 € pour le prêt du Crédit Agricole et 3 195,69 € pour le prêt de la BNP Paribas),
- ✓ 4 563,28 € d'intérêts pour l'emprunt de 12 ans souscrit auprès du Crédit Agricole en 2019 pour l'achat et les travaux de rénovation du Centre de Ligue d'Amiens ;
- ✓ 4 697,88 € d'intérêts pour l'emprunt de 12 ans souscrit auprès du Crédit Agricole en 2020 pour la construction des terrains couverts de Padel.



#### **4 - D – Produits et Charges Exceptionnels :**

##### **4 - D - a – Produits Exceptionnels :**

Les produits exceptionnels sont en légère baisse par rapport à ceux de 2023.

##### **4 - D - b – Charges Exceptionnelles :**

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 21 314,90 €, dont 20 217,82 € concernant la TUP du Fort des Flandres (à rapprocher du compte de reprises dépréciation des immobilisations financières).

#### **Chapitre 5 - Résultats**

- **Le Résultat d'Exploitation s'élève à + 130 762 €**
- **Le Résultat Financier s'élève à + 68 255 €**
- **Le Résultat Exceptionnel s'élève à + 159 096 €**
- **Le Résultat Net de l'Exercice 2024 s'élève à + 350 928,72 € contre + 244 383,85 € en 2023.**

#### **Chapitre 6 – Engagements hors bilan**

Les engagements de cautions reçus au titre de l'extension et de la rénovation du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul sont les suivants :

- ✓ Organisme SOGAMA Crédit Associatif pour la garantie de l'emprunt BNP Paribas de 500 000 € ;
- ✓ Ville de Marcq en Barœul pour la garantie de l'emprunt Crédit Agricole de 500 000 €.



**TABLEAU des MOUVEMENTS des IMMOBILISATIONS**

	DEBUT EXERCICE AU 01/09/2023	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS	VIREMENT POSTE A POSTE	FIN EXERCICE AU 31/08/2024
<b>Immobilisations Incorporelles</b>					
Frais d'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Logiciels	74 034,07 €	20 140,56 €	0,00 €	0,00 €	94 174,63 €
Honoraires (travaux)	310 876,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310 876,86 €
Honoraires	52 987,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 987,60 €
Droit Usage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total Immobilisations Incorporelles</b>	<b>437 898,53 €</b>	<b>20 140,56 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>458 039,09 €</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>					
Matériel de Bureau & Informatique (versant Nord)	22 997,73 €	0,00 €	-2 892,95 €	0,00 €	20 104,78 €
Matériel de Bureau & Informatique (versant Sud)	8 266,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 266,53 €
Mobilier de Bureau	35 913,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 913,62 €
Matériel de Transport	245 135,95 €	79 884,04 €	-28 060,15 €	0,00 €	296 959,84 €
Matériel Divers : Restaurant - Cuisine (versant Nord)	35 080,34 €	26 812,69 €	0,00 €	0,00 €	61 893,03 €
Matériel Divers (versant Sud)	94 188,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	94 188,28 €
Matériel - Outillage & Equipement Sportifs	80 989,42 €	25 533,64 €	-6 909,47 €	0,00 €	99 613,59 €
Agencement Terrains	219 820,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	219 820,29 €
Construction Ligue (versant Nord)	4 528 603,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 528 603,80 €
Construction CD Aisne-Villeneuve Saint Germain	350 157,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	350 157,51 €
Construction Ligue (versant Sud)	635 613,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	635 613,47 €
Climatisation	92 188,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	92 188,78 €
Agencement Bâtiments Ligue (versant Nord)-C.Hebgt-Atelier	329 218,96 €	106 111,10 €	-1 022,58 €	0,00 €	434 307,48 €
Agencement Bâtiments Ligue (versant Sud)	346 392,36 €	15 563,47 €	0,00 €	0,00 €	361 955,83 €
Construction Courts de Tennis	1 154 488,11 €	5 886,82 €	0,00 €	0,00 €	1 160 374,93 €
<b>Total Immobilisations Corporelles</b>	<b>8 179 055,15 €</b>	<b>259 791,76 €</b>	<b>-38 885,15 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 399 961,76 €</b>
<b>Autres Immobilisations Corporelles</b>					
Terrains Centre de Ligue Marcq en Baroeul	219 175,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	219 175,65 €
Terrains CD Aisne-Villeneuve Saint Germain	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
Terrains Centre de Ligue Amiens	78 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 000,00 €
<b>Total Autres Immobilisations Corporelles</b>	<b>357 175,65 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>357 175,65 €</b>
<b>Immobilisations en Cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 663,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 663,00 €</b>
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>9 550,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 550,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>8 983 679,33 €</b>	<b>285 595,32 €</b>	<b>-43 885,15 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 225 389,50 €</b>



**TABLEAU des MOUVEMENTS des AMORTISSEMENTS**

	DEBUT EXERCICE AU 01/09/2023	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS	VIREMENT POSTE A POSTE	FIN EXERCICE AU 31/08/2024
<b>Immobilisations Incorporelles</b>					
Frais d'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Logiciels	64 179,40 €	27 749,05 €	0,00 €	0,00 €	91 928,45 €
Honoraires	155 908,08 €	17 525,04 €	0,00 €	0,00 €	173 433,12 €
Droit Usage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total Immobilisations Incorporelles</b>	<b>220 087,48 €</b>	<b>45 274,09 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>265 361,57 €</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>					
Matériel de Bureau & Informatique (versant Nord)	23 098,44 €	1 096,27 €	-2 892,95 €	0,00 €	21 301,76 €
Matériel de Bureau & Informatique (versant Sud)	98 484,55 €	764,15 €	0,00 €	0,00 €	99 248,70 €
Mobilier de Bureau	42 199,48 €	267,20 €	0,00 €	0,00 €	42 466,68 €
Matériel de Transport	205 437,65 €	41 487,49 €	-28 060,15 €	0,00 €	218 864,99 €
Matériel Divers	3 069,57 €	25 718,58 €	0,00 €	0,00 €	28 788,15 €
Matériel - Outillage & Equipement Sportifs	67 392,53 €	18 175,35 €	-6 909,47 €	0,00 €	78 658,41 €
Agencement Terrains	181 336,94 €	11 430,82 €	0,00 €	0,00 €	192 767,76 €
Construction Ligue (versant Nord)	2 652 813,65 €	125 148,03 €	0,00 €	0,00 €	2 777 961,68 €
Construction CD Aisne-Villeneuve Saint Germain	152 669,74 €	31 612,51 €	0,00 €	0,00 €	184 282,25 €
Construction Ligue (versant Sud)	106 045,21 €	23 809,52 €	0,00 €	0,00 €	129 854,73 €
Climatisation	81 184,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	81 184,13 €
Agencement Bâtiments Ligue (versant Nord)-C.Hebgt-Atelier	300 990,96 €	54 324,21 €	-1 022,58 €	0,00 €	354 292,59 €
Agencement Bâtiments Ligue (versant Sud)	219 439,59 €	31 824,30 €	0,00 €	0,00 €	251 263,89 €
Construction Courts de Tennis	159 487,72 €	75 495,69 €	0,00 €	0,00 €	234 983,41 €
<b>Total Immobilisations Corporelles</b>	<b>4 293 650,16 €</b>	<b>441 154,12 €</b>	<b>-38 885,15 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 695 919,13 €</b>
<b>Autres Immobilisations Corporelles</b>					
Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total Autres Immobilisations Corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Immobilisations en Cours</b>					
<b>Immobilisations Financières</b>					
	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>4 518 737,64 €</b>	<b>486 428,21 €</b>	<b>-43 885,15 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 961 280,70 €</b>





## TABLEAU des PROVISIONS 2023/2024

NATURE	PROVISIONS AU 31/08/2023	DOTATIONS 2024	REPRISES 2024	PROVISIONS AU 31/08/2024
PROVISION COMPLEMENTAIRE POUR RISQUES (Contrôle DIRECCTE)	116 000,00 €	0,00 €	0,00 €	116 000,00 €
PROVISION POUR DEPRECIATION IMMOBILISATIONS FINANCIERES (Fort des Flandres)	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
PROVISION POUR DEPRECIATION CREANCES (Fort des Flandres)	15 217,00 €	0,00 €	15 217,00 €	0,00 €
PROVISION COMPLEMENTAIRE POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE	85 317,00 €	2 826,00 €	0,00 €	88 143,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>221 534,00 €</b>	<b>2 826,00 €</b>	<b>20 217,00 €</b>	<b>204 143,00 €</b>
<b>PROVISION POUR PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR</b>	<b>23 780,00 €</b>	<b>30 124,00 €</b>	<b>23 780,00 €</b>	<b>30 124,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 780,00 €</b>	<b>30 124,00 €</b>	<b>23 780,00 €</b>	<b>30 124,00 €</b>

## TABLEAU des FONDS DEDIES 2023/2024

NATURE	FONDS DEDIES AU 31/08/2023	ENGAGEMENTS A FAIRE	REPORTS RESSOURCES ANTERIEURES	FONDS DEDIES AU 31/08/2024
ENGAGEMENTS A REALISER - ANS	41 986,00 €	44 708,00 €	41 986,00 €	44 708,00 €
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>41 986,00 €</b>	<b>44 708,00 €</b>	<b>41 986,00 €</b>	<b>44 708,00 €</b>
PROJET CLUB 2023	27 937,00 €	0,00 €	27 937,00 €	0,00 €
PROJET CLUB 2024 - A VERSER	0,00 €	30 471,00 €	0,00 €	30 471,00 €
PROJET CLUB - PADEL	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
PROJET CLUB - PADEL A VERSER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL 2</b>	<b>52 937,00 €</b>	<b>55 471,00 €</b>	<b>52 937,00 €</b>	<b>55 471,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>94 923,00 €</b>	<b>100 179,00 €</b>	<b>94 923,00 €</b>	<b>100 179,00 €</b>

<b>PROJET CLUB 2023</b>	<b>52 937,00 €</b>
<b>PROJET CLUB</b>	
TOTAL PROJET CLUB AFFECTE ET NON VERSE	27 937,00 €
TOTAL PADEL AFFECTE ET NON VERSE	0,00 €
TOTAL PADEL A UTILISER	25 000,00 €
<b>TOTAL PROJET CLUB</b>	<b>52 937,00 €</b>
<b>PROJET CLUB 2024</b>	<b>55 471,00 €</b>
<b>PROJET CLUB</b>	
TOTAL PROJET CLUB AFFECTE ET NON VERSE	30 471,00 €
TOTAL PADEL AFFECTE ET NON VERSE	0,00 €
TOTAL PADEL A UTILISER	25 000,00 €
<b>TOTAL PROJET CLUB</b>	<b>55 471,00 €</b>



<b>ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES</b>
--

	MONTANT BRUT	ECHEANCES	
		JUSQU'A UN AN	A PLUS D'UN AN
<b>DETAIL DES CREANCES</b>			
Créances de l'Actif Immobilisé			
Prêts, Dépôts, et Cautionnements	4 550 €	0 €	4 550 €
Sous-Total	4 550 €	0 €	4 550 €
Créances de l'Actif Circulant			
Stocks et Avances/Acomptes Versés	0 €	0 €	0 €
Autres Créances	82 530 €	82 530 €	0 €
VMP & Disponibilités	2 774 814 €	2 774 814 €	0 €
Sous-Total	2 857 344 €	2 857 344 €	0 €
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>2 861 894 €</b>	<b>2 857 344 €</b>	<b>4 550 €</b>
<b>DETAIL DES DETTES</b>			
<u>Dettes Financières:</u>			
Emprunts à Long et Moyen Terme (Travaux)	762 054 €	168 371 €	593 683 €
Intérêts Provisionnés	0 €	0 €	0 €
Crédits Bancaires à Court Terme	0 €	0 €	0 €
Sous-Total	762 054 €	168 371 €	593 683 €
<u>Autres Dettes:</u>			
Dettes Fournisseurs	10 134 €	10 134 €	0 €
Dettes fiscales	27 691 €	27 691 €	0 €
Autres Dettes	767 158 €	767 158 €	0 €
Sous-Total	804 983 €	804 983 €	0 €
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>1 567 037 €</b>	<b>973 354 €</b>	<b>593 683 €</b>

## ETAT DES EMPRUNTS

Nature	Capital Emprunté	Durée Emprunt	Capital Remboursé		Capital restant dû au 31/08/2024	Echéances 2024/2025
			au 31/08/2023	2023/2024		
PRET Crédit Agricole du 07/06/2011 (2,70% taux fixe) (Echéance du prêt le 25/02/2026)	500 000,00 €	15 ans	400 273,87 €	39 085,41 €	60 640,72 €	40 153,87 €
PRET B.N.P du 05/07/2011 (1,508% taux variable) (Echéance du prêt le 30/06/2026)	500 000,00 €	15 ans	390 484,30 €	35 230,04 €	74 285,66 €	45 814,93 €
PRET Crédit Agricole du 21/02/2019 (1,50% taux fixe) (Echéance du prêt le 14/02/2031)	500 000,00 €	12 ans	177 045,51 €	40 991,84 €	281 962,65 €	41 610,99 €
PRET Crédit Agricole du 01/09/2020 (1,28% taux fixe) (Echéance du prêt le 05/09/2032)	500 000,00 €	12 ans	114 562,04 €	40 272,84 €	345 165,12 €	40 791,37 €
<b>TOTAL</b>	2 000 000,00 €		1 082 365,72 €	155 580,13 €	762 054,15 €	168 371,16 €
			1 237 945,85 €			
			2 000 000,00 €			
			Total dettes financières inférieures à 1 an		168 371,16 €	
			Total dettes financières supérieures à 1 an		593 682,99 €	
			Dettes financières totales		762 054,15 €	



**CREANCES  
AU 31/08/2024**

	<b>2024</b>	<b>Rappel 2023</b>
Avances à fournisseurs	3 937,57 €	24 725,38 €
Subventions de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
F.F.T. à recevoir	29 643,73 €	21 342,73 €
Clubs à recevoir	1 355,00 €	0,00 €
Comités Départementaux à recevoir	0,00 €	0,00 €
Produits à recevoir	40 905,44 €	61 949,88 €
Divers	6 688,00 €	5 171,97 €
Ecart de conversion	0,00 €	0,00 €
Fort des Flandres	0,00 €	93 366,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>82 529,74 €</b>	<b>206 556,16 €</b>

**DETTES  
AU 31/08/2024**

	<b>2024</b>	<b>Rappel 2023</b>
Fournisseurs	10 133,86 €	7 341,72 €
Taxe Apprentissage à utiliser	332 758,38 €	217 587,99 €
Secteur Fiscalisé (TVA + IS)	27 691,24 €	0,00 €
F.F.T. à payer	191 274,08 €	181 582,50 €
Clubs à payer	19 637,00 €	18 949,00 €
Salaires et organismes sociaux	99 833,48 €	70 997,81 €
Comités Départementaux à payer	40 229,49 €	22 326,60 €
Charges à payer	82 927,12 €	141 782,09 €
Avance sur subventions (travaux)	0,00 €	0,00 €
Divers	498,31 €	704,36 €
Ecart de conversion	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>804 982,96 €</b>	<b>661 272,07 €</b>

**CHARGES CONSTATEES D'AVANCE  
AU 31/08/2024**

	2024	Rappel 2023
Commission Sportive/Jeune	160,00 €	547,60 €
Manifestation	705,19 €	194,50 €
Centre de Formation	0,00 €	476,00 €
Fonctionnement Administratif	368,00 €	368,00 €
Centre de Ligue	2 525,15 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 758,34 €</b>	<b>1 586,10 €</b>

**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE  
AU 31/08/2024**

	2024	Rappel 2023
Tennis Entreprise	1 110,00 €	690,00 €
Partenariat Artengo - Decathlon 2025	21 000,00 €	42 000,00 €
ANS - Subvention Lille JO 2024	0,00 €	30 000,00 €
Open Tennis Fauteuil octobre 2023	0,00 €	3 500,00 €
Autre	5 400,00 €	20 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 510,00 €</b>	<b>96 990,00 €</b>



**DISPONIBILITES  
AU 31/08/2024**

	2024	Rappel 2023
512102 - B.N.P. Paribas Lille (Versant Nord)	68 595,85	20 688,70
512103 - B.N.P. Paribas Lille (Centre de Formation)	18 168,84	22 463,32
512105 - B.N.P. Paribas Lille (Versant Sud)	19 338,75	15 396,54
512252 - Crédit Agricole	101 580,99	109 993,29
511500 - Cantonnement SLIMPAY - Redevances FFT	32 347,18	13 486,76
531100 - Caisse Versant Nord	1 238,27	866,45
531100 - Caisse Versant Sud	228,89	213,19
<b>TOTAL</b>	<b>241 498,77</b>	<b>183 108,25</b>

**VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT  
AU 31/08/2024**

	2024	Rappel 2023
506110 - Crédit Agricole Nord (Obligation)	105 000,00	105 000,00
508121 - BNP Paribas 2022 (DAT 1 an)	0,00	400 000,00
508121 - BNP Paribas 2023 (DAT 6 mois)	0,00	100 000,00
508122 - Crédit Agricole Nord 2020 (DAT 5 ans)	300 000,00	300 000,00
508122 - Crédit Agricole Nord 2022 (DAT 5 ans)	450 000,00	450 000,00
508122 - Crédit Agricole Nord 2023 (DAT 6 mois)	0,00	100 000,00
508122 - Crédit Agricole Nord 2023 (DAT 18 mois)	200 000,00	200 000,00
517110 - Compte Epargne BNP Paribas	1 163 502,81	225 948,83
517200 - Livret Association Crédit Agricole	153 917,27	111 499,17
517210 - Crédit Agricole Nord (Livret A)	121 165,38	117 731,56
518800 - Intérêts Livret A Crédit Agricole (à fin septembre)	2 423,30	2 256,51
518800 - Intérêts Livret Association Crédit Agricole (à fin septembre)	2 239,73	1 688,52
518800 - Intérêts Compte Epargne BNP (à fin septembre)	30 817,33	4 430,00
518800 - Intérêts DAT 5 ans Crédit Agricole (à fin sept)	4 249,45	2 841,92
<b>TOTAL</b>	<b>2 533 315,27</b>	<b>2 121 396,51</b>



	2024	Rappel 2023
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 774 814,04</b>	<b>2 304 504,76</b>

**TABLEAU des SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREES au COMPTE de RESULTAT AU 31/08/2024**  
Versant Nord

NATURE DES SUBVENTIONS	TOTAL SUBVENTION VERSEE	ANNEE VERSEMENT	ECRIURE EXERCICE COMPTABLE	REPRISE AMORTISSEMENT		VALEUR AMORTEE	RESTE A AMORTIR
				TAUX	VALEUR		
<b>Construction Centre Hébergement</b>							
1312 - Subvention Conseil Régional	104 198,90 €	1993	Exercice 1992/1993				
1313 - Subvention Conseil Général du Nord	104 198,90 €	1993	Exercice 1992/1993	3%	6 642,28 €	204 803,69 €	9 963,35 €
1313 - Subvention Conseil Général du Pas de Calais	13 011,52 €	1993	Exercice 1992/1993				
<b>Extension et Rénovation Centre de Ligue</b>							
1312 - Subvention Conseil Régional	600 000,00 €	2012	Exercice 2011/2012	21,42%	31 352,78 €	391 354,34 €	177 292,88 €
1311 - Subvention D.R.D.J.S.	230 000,00 €	2012	Exercice 2011/2012	8,42%	11 901,07 €	148 285,05 €	89 813,88 €
1315 - Subvention F.F.T.	400 000,00 €	2012	Exercice 2011/2012	15,07%	21 297,26 €	265 393,05 €	113 309,69 €
1315 - Subvention F.F.T. (cours extérieurs)	90 000,00 €	2012	Exercice 2011/2012	61,12%	3 599,71 €	42 896,54 €	43 503,75 €
1380 - Subventions Ligue (Fonds Dédiés)	63 000,00 €	2012	Exercice 2011/2012	2,25%	3 562,68 €	42 455,27 €	16 982,05 €
1380 - Subventions Ligue (Taxe Apprentissage : immobilier)	204 392,00 €	2012	Exercice 2011/2012	8,68%	11 046,82 €	132 030,16 €	61 315,22 €
<b>Rénovation toiture 3 courts couverts (est)</b>							
1312 - Subvention Conseil Régional (32,82% des 220 000 € reçus)	72 200,00 €	Janvier 2019	Exercice 2018/2019	14,85%	1 847,65 €	9 238,25 €	61 114,10 €
<b>Rénovation toiture 4 courts couverts (ouest)</b>							
<b>Construction 2 terrains PADEL couverts</b>							
1311 - Subvention ANS	200 000,00 €	2022	Exercice 2021/2022	5,00%	10 000,00 €	20 000,00 €	170 000,00 €
1312 - Subvention Conseil Régional	200 000,00 €	2022	Exercice 2021/2022	5,00%	10 000,00 €	20 000,00 €	170 000,00 €
1315 - Subvention F.F.T.	120 000,00 €	2022	Exercice 2021/2022	5,00%	6 000,00 €	12 000,00 €	102 000,00 €
<b>Construction 2 terrains PADEL couverts</b>							
1315 - Subvention F.F.T.	162 785,00 €	2022	Exercice 2021/2022	5,00%	8 138,25 €	16 276,50 €	138 350,25 €
<b>Terrains Beach Tennis</b>							
1315 - Subvention F.F.T.	6 000,00 €	2022	Exercice 2021/2022	10,00%	600,00 €	1 200,00 €	4 200,00 €
<b>Information 3 courts extérieurs TB en terre artificiel</b>							
1315 - Subvention F.F.T.	47 305,00 €	2024	Exercice 2023/2024	10,00%	9 461,00 €	0,00 €	37 844,00 €
<b>Minibus Traffic Ligue</b>							
1312 - Subvention Conseil Régional	15 000,00 €	2024	Exercice 2023/2024	25,00%	3 750,00 €	0,00 €	11 250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 632 071,32 €</b>				<b>139 199,30 €</b>	<b>1 305 932,85 €</b>	<b>1 186 939,17 €</b>
						<b>2 632 071,32 €</b>	



**TABLEAU des SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREES au COMPTE de RESULTAT AU 31/08/2024**  
Versant Sud

NATURE DES SUBVENTIONS	TOTAL SUBVENTION VERSEE	ANNEE VERSEMENT	ECRIURE EXERCICE COMPTABLE	REPRISE AMORTISSEMENT		VALEUR AMORTIE	RESTE A AMORTIR
				TAUX	VALEUR		
<b>Construction CD Aisne - Villeneuve Saint Germain</b>							
1315 - Subvention F.F.T.	37 000,00 €	Octobre 2012	Exercice 2011/2012	5,00%	1 850,00 €	20 041,59 €	15 108,42 €
1315 - Subvention F.F.T.	33 000,00 €	Mai 2012	Exercice 2011/2012	5,00%	1 650,00 €	16 944,16 €	14 405,84 €
<b>Rénovation CD Aisne - Villeneuve Saint Germain</b>							
1312 - Subvention Conseil Régional	29 000,00 €	2022	Exercice 2021/2022	10,00%	2 900,00 €	5 800,00 €	20 300,00 €
1313 - Subvention Conseil Départemental	20 000,00 €	2022	Exercice 2021/2022	10,00%	2 000,00 €	4 000,00 €	14 000,00 €
1315 - Subvention F.F.T.	13 387,00 €	2022	Exercice 2021/2022	10,00%	1 338,70 €	2 677,40 €	9 370,90 €
<b>Travaux Rénovation Centre Ligue Amiens</b>							
1312 - Subvention Conseil Régional (67,18 % des 220 000 € reçus)	147 800,00 €	Janvier 2019	Exercice 2018/2019	14,85%	8 351,78 €	38 780,63 €	100 667,59 €
1315 - Subvention F.F.T.	220 000,00 €	Janvier 2019	Exercice 2018/2019	15,93%	8 959,18 €	41 601,03 €	169 439,79 €
1313 - Subvention Comité Départemental Somme Tennis	80 000,00 €	Janvier 2019	Exercice 2018/2019	5,00%	4 000,00 €	20 000,00 €	56 000,00 €
1313 - Subvention Conseil Départemental de la Somme	60 000,00 €	Juin 2020	Exercice 2019/2020	8,23%	4 938,00 €	19 752,00 €	35 310,00 €
1311 - Subvention Etat - ANS	35 000,00 €	Mars 2020	Exercice 2019/2020	3,45%	1 940,31 €	7 761,24 €	25 298,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>675 187,00 €</b>				<b>37 927,97 €</b>	<b>177 358,04 €</b>	<b>458 906,99 €</b>
						<b>675 187,00 €</b>	



<b>DETAIL DES RETROCESSIONS FEDERALES 2024</b>
--

### LICENCES

Statistiques 2024 : 36 877 Jeunes + 43 549 Adultes = 80 426 Licences

Tarif 2024 : 12,00 € pour la licence jeune (0 à 6 ans) & 22,00 € pour la licence jeune (7 à 18 ans)

Tarif 2024 : 32,00 € pour la licence adulte

Tarif 2024 : 3,00 € pour la licence Découverte et la licence Péri-scolaire

Tarif 2024 : 20,00 € pour la licence Beach et la licence Padel

Tarif 2024 : 32,00 € pour la licence Hors Club Jeune et 47,00 € pour la licence Hors Club Adulte

	TOTAL RECU	A REVERSER A LA FFT	A CONSERVER PAR LA LIGUE
Jeune	643 144,60 €	346 902,20 €	267 044,68 €
Adulte	1 156 199,80 €	583 533,60 €	516 209,56 €
	<b>1 799 344,40 €</b>	<b>930 435,80 €</b>	<b>783 254,24 €</b>
<b>A REVERSER AUX COMITES DEPARTEMENTAUX</b>			
Jeune		29 197,72 €	
Adulte		56 456,64 €	
		<b>85 654,36 €</b>	

### COTISATIONS STATUTAIRES

496 clubs à 47,00 €

	TOTAL RECU	A REVERSER A LA FFT	A CONSERVER PAR LA LIGUE
	23 329,00 €	11 377,99 €	11 951,01 €

### TAXES TOURNOIS

	TOTAL RECU	A REVERSER A LA FFT	A CONSERVER PAR LA LIGUE
	99 653,00 €	49 904,00 €	49 749,00 €

### DROIT INSCRIPTION SECTION TENNIS ENTREPRISE

	TOTAL RECU	A REVERSER A LA FFT	A CONSERVER PAR LA LIGUE
	1 456,00 €	0,00 €	1 456,00 €

### TOTAL GENERAL

	TOTAL RECU	A REVERSER A LA FFT	A CONSERVER PAR LA LIGUE
	<b>1 923 782,40 €</b>	<b>991 717,79 €</b>	<b>846 410,25 €</b>

<b>REPARTITION COUT LICENCES</b>
--------------------------------------

### LICENCE MULTI-RAQUETTES

	TARIF LICENCE		Licence Jeune								Licence Adulte				
	Licence Jeune	Licence Adulte	Part Club		Part Ligue		Part Comités		Part FFT		Part Club	Part Ligue	Part Comités	Part FFT	
	0 à 6 ans	7 à 18 ans	0 à 6 ans	7 à 18 ans	0 à 6 ans	7 à 18 ans	0 à 6 ans	7 à 18 ans	0 à 6 ans	7 à 18 ans					
En 2024	12,00	22,00	32,00	0,00	3,00	7,56	7,56	0,84	0,84	3,60	10,60	3,00	13,23	1,47	14,30

### LICENCE PADEL ET LICENCE BEACH

	TARIF LICENCE		Licence Jeune								Licence Adulte				
	Licence Jeune	Licence Adulte	Part Club		Part Ligue		Part Comités		Part FFT		Part Club	Part Ligue	Part Comités	Part FFT	
	0 à 6 ans	7 à 18 ans	0 à 6 ans	7 à 18 ans	0 à 6 ans	7 à 18 ans	0 à 6 ans	7 à 18 ans	0 à 6 ans	7 à 18 ans					
En 2024		20,00	20,00		2,00		3,60		0,40		14,00	2,00	3,60	0,40	14,00

### LICENCE HORS CLUB (W)

	TARIF LICENCE		Licence Jeune								Licence Adulte				
	Licence Jeune	Licence Adulte	Part Club		Part Ligue		Part Comités		Part FFT		Part Club	Part Ligue	Part Comités	Part FFT	
	0 à 6 ans	7 à 18 ans	0 à 6 ans	7 à 18 ans	0 à 6 ans	7 à 18 ans	0 à 6 ans	7 à 18 ans	0 à 6 ans	7 à 18 ans					
En 2024		32,00	47,00				14,40		1,60		16,00		21,15	2,35	23,50

### LICENCE DECOUVERTE ET LICENCE SCOLAIRE

	TARIF LICENCE		Licence Jeune								Licence Adulte				
	Licence Jeune	Licence Adulte	Part Club		Part Ligue		Part Comités		Part FFT		Part Club	Part Ligue	Part Comités	Part FFT	
	0 à 6 ans	7 à 18 ans	0 à 6 ans	7 à 18 ans	0 à 6 ans	7 à 18 ans	0 à 6 ans	7 à 18 ans	0 à 6 ans	7 à 18 ans					
En 2024	3,00	3,00	3,00			2,00	2,00			1,00	1,00		2,00		1,00



<b>SUBVENTIONS AU 31/08/2024</b>
--------------------------------------

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**  
**(CHIFFRES REPRIS AU COMPTE DE RESULTAT)**

	2024	Rappel 2023
<b><u>SUBVENTION MINISTERE DRJSCS (741000 et 741900)</u></b>		
Subvention A.N.S. année N	44 708,00 €	41 986,00 €
Subvention A.N.S. pour le Centre Fédéral Entraînement Amiens	10 000,00 €	10 000,00 €
Subvention A.N.S. pour Open Tennis Fauteuil - JO 2024	30 000,00 €	0,00 €
Subvention A.N.S. pour Open Tennis Fauteuil	8 000,00 €	0,00 €
<b><u>SUBVENTION CONSEIL REGIONAL (741100)</u></b>		
Subvention Open Tennis Fauteuil octobre	20 000,00 €	0,00 €
Subvention Tournoi U14 janvier	5 000,00 €	5 000,00 €
Subvention Centre Fédéral Entraînement Amiens	10 000,00 €	10 000,00 €
Subvention Fonctionnement	20 000,00 €	20 000,00 €
Subvention Emplois aidés	0,00 €	4 000,00 €
Subvention Championnat de France 12 ans mars	0,00 €	2 500,00 €
<b><u>SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL (741200)</u></b>		
Subvention Conseil Départemental Nord - Open Tennis Fauteuil octobre	5 000,00 €	0,00 €
Subvention Conseil Départemental Somme - Open Tennis Fauteuil octobre	2 000,00 €	0,00 €
Subvention Tournoi U14 janvier	2 500,00 €	2 500,00 €
Subvention Conseil Départemental Nord - Championnat de France 12 ans mars	0,00 €	2 500,00 €
Subvention Conseil Départemental Nord - JO 2024	0,00 €	1 000,00 €
<b><u>SUBVENTION MUNICIPALITE (741300)</u></b>		
Subvention Mairie de Marcq en Baroeul	2 000,00 €	2 000,00 €
Subvention Mairie de Marcq en Baroeul - Open Tennis Fauteuil octobre	2 500,00 €	0,00 €
Subvention Mairie de Marcq en Baroeul - Tournoi U14 janvier	1 000,00 €	1 000,00 €
Subvention Mairie de Marcq en Baroeul - Championnat de France 12 ans mars	0,00 €	1 000,00 €
Subvention MEL Open Tennis Fauteuil octobre	15 000,00 €	0,00 €
Subvention MEL Tournoi U14 janvier	4 500,00 €	4 500,00 €
<b><u>SUBVENTION PUBLIQUES (741400 et 741900)</u></b>		
Subvention Emplois aidés	20 800,00 €	20 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>203 008,00 €</b>	<b>128 786,00 €</b>

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**  
**(CHIFFRES REPRIS AU BILAN)**

	2024	Rappel 2023
<b><u>SUBVENTION DRJSCS (1311)</u></b>	584 993,15 €	584 993,15 €
<b><u>SUBVENTION CONSEIL REGIONAL (1312)</u></b>	1 161 416,18 €	1 146 416,18 €
<b><u>SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL (1313)</u></b>	80 000,00 €	80 000,00 €
<b><u>SUBVENTION F.F.T. (1315)</u></b>	1 133 456,94 €	1 086 151,94 €
<b><u>SUBVENTION EQUIPEMENT COMITE DEPARTEMENTAL SOMME (1318)</u></b>	80 000,00 €	80 000,00 €
<b><u>SUBVENTION EQUIPEMENT : FONDS DEDIES (1317)</u></b>	63 000,00 €	63 000,00 €
<b><u>SUBVENTION EQUIPEMENT : TAXE APPRENTISSAGE - CONSTRUCTION (1317)</u></b>	204 392,00 €	204 392,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 307 258,27 €</b>	<b>3 244 953,27 €</b>



**AIDES FEDERALES RECUES 2023/2024**

	2024	Rappel 2023
<b><u>COMMISSION SPORTIVE</u></b>		
Championnat de France (11)	8 914,80 €	5 532,88 €
Stages Nationaux (13)	1 866,01 €	1 078,80 €
Galaxie Tennis (14)	0,00 €	0,00 €
Ecole de Tennis (15)	6 500,00 €	0,00 €
Préparation physique (17)	0,00 €	0,00 €
Projet international jeune (à reverser aux joueurs) (19)	5 000,00 €	10 000,00 €
Suivi boursier (à reverser aux entraîneurs) (19)	3 500,00 €	3 250,00 €
Aide scolarité CFE (à reverser aux jeunes) (26)	600,00 €	2 115,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 380,81 €</b>	<b>21 976,68 €</b>
<b><u>COMMISSION JEUNES</u></b>		
Trophée Chatrier	10 000,00 €	10 000,00 €
Championnat de France 12 ans	43,80 €	0,00 €
Challenge National 10 ans	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 043,80 €</b>	<b>11 000,00 €</b>
<b><u>COMMISSION ARBITRAGE</u></b>		
Championnat France Séniors	<b>TOTAL</b>	<b>3 547,80 €</b>
	<b>3 153,60 €</b>	
<b><u>COMMISSION SENIORS PLUS</u></b>		
Participation compétition	0,00 €	0,00 €
Participation aux frais arbitrage	394,20 €	262,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>394,20 €</b>	<b>262,80 €</b>
<b><u>COMMISSION TENNIS ENTREPRISE</u></b>		
Participation aux frais arbitrage	<b>TOTAL</b>	<b>744,60 €</b>
	<b>744,60 €</b>	
<b><u>COMMISSION POLE SOCIETAL</u></b>		
Actions solidaires	<b>TOTAL</b>	<b>6 314,00 €</b>
	<b>4 400,00 €</b>	
<b><u>COMMISSION PRATIQUE TENNIS</u></b>		
Achat fauteuil handisport	0,00 €	400,00 €
BEACH	3 700,00 €	0,00 €
PADEL	4 774,00 €	3 480,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 474,00 €</b>	<b>3 880,00 €</b>
<b><u>DEVELOPPEMENT</u></b>		
Organisation Tour FFT Dirigeants	1 000,00 €	1 000,00 €
CNUT	4 000,00 €	8 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>
<b><u>TENNIS FAUTEUIL</u></b>		
Championnat de France	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>300,00 €</b>	
<b><u>TOURNOI U14 JANVIER</u></b>		
Participation aux frais arbitrage	1 000,00 €	2 000,00 €
Participation organisation	5 200,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 200,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
<b><u>CFE Amiens et Marcq-en-Barœul - ANS</u></b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>13 400,00 €</b>	



**CHAMPIONNAT France Tennis Entreprise octobre**

Participation aux frais arbitrage	720,00 €	0,00 €
Participation organisation	6 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 720,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**OPEN TENNIS FAUTEUIL OCTOBRE**

Participation organisation	<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00 €</b>	0,00 €
----------------------------	--------------	-------------------	--------

**CHAMPIONNAT France 12 ANS ET MOINS Mars**

Participation aux frais arbitrage	0,00 €	920,00 €
Participation organisation	0,00 €	4 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 920,00 €</b>

**DOTATION FEDERALE GLOBALE**

DGF	1 385 936,00 €	1 319 939,00 €
BONUS	0,00 €	16 735,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 385 936,00 €</b>	<b>1 336 674,00 €</b>

<b>TOTAL GENERAL AIDES RECUES DE LA FFT</b>	<b>1 474 647,01 €</b>	<b>1 405 319,88 €</b>
---	-----------------------	-----------------------

Annexe 13

18/10/2024



**AIDES VERSEES AUX CLUBS 2023/2024**

	2024	Rappel 2023
<b><u>COMMISSION SPORTIVE</u></b>		
Stages Jeunes Nationaux (13)	390,00 €	0,00 €
Club Formateur Ligue (14)	9 100,00 €	14 182,00 €
Club Avenir - Clubs Espoirs - Clubs Partenaires (14)	0,00 €	0,00 €
Club suivi boursier U10 FFT (14)	2 000,00 €	0,00 €
Club action repérage CD Oise (14)	0,00 €	0,00 €
Club aide avenir et espoir (19)	7 500,00 €	13 000,00 €
Club Entraîneur U12 FFT (19)	0,00 €	750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 990,00 €</b>	<b>27 932,00 €</b>
<b><u>COMMISSION JEUNE</u></b>		
Trophée Chatrier - Aides attribuées en fonction du classement	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b><u>TENNIS ETUDES/POLE ESPOIR</u></b>		
Prime Intégration Jeunes	1 050,00 €	1 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 050,00 €</b>	<b>1 750,00 €</b>
<b><u>TENNIS ENTREPRISE</u></b>		
Club Championnat 1ère Division	1 200,00 €	1 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>
<b><u>POLE SOCIETAL</u></b>		
Action Sociale et Solidaire	4 400,00 €	6 314,00 €
Urban Tennis	550,00 €	0,00 €
Tennis Adapté	9 755,00 €	8 870,00 €
Tennis Santé	10 620,00 €	6 560,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 325,00 €</b>	<b>21 744,00 €</b>
<b><u>PRATIQUE TENNIS</u></b>		
Para Tennis	5 080,00 €	5 290,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 080,00 €</b>	<b>5 290,00 €</b>
<b><u>PADEL / BEACH</u></b>		
Structuration école de Padel	0,00 €	500,00 €
Tournoi Beach	250,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>250,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b><u>DEVELOPPEMENT</u></b>		
Action Découverte Adultes	0,00 €	2 400,00 €
Tennis à l'Ecole	11 100,00 €	17 350,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 100,00 €</b>	<b>19 750,00 €</b>
<b><u>TENNIS FEMININ</u></b>		
TMC Dames	120,00 €	430,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>120,00 €</b>	<b>430,00 €</b>
<b><u>PROJET CLUB</u></b>		
PADEL	0,00 €	0,00 €
Projet Club	21 259,00 €	18 457,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 259,00 €</b>	<b>18 457,00 €</b>
<b><u>HAUT NIVEAU</u></b>		
Clubs évoluant en Pro A - Pro B- N1 - N2	50 000,00 €	61 300,00 €
Clubs organisant un Tournoi de Haut Niveau	27 809,00 €	28 074,00 €
Clubs organisant un TMC	16 000,00 €	13 600,00 €
Clubs organisant un Tournoi en Fauteuil	3 075,00 €	3 850,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>96 884,00 €</b>	<b>106 824,00 €</b>

**TOTAL GENERAL AIDES VERSEES AUX CLUBS****191 258,00 €****213 877,00 €**

**DETAIL DES SUBVENTIONS ACCORDEES  
AUX COMITES DEPARTEMENTAUX  
AU 31/08/2024**

**Aides directes (subventions versées)**

<b><u>COMITE DEPARTEMENTAL NORD DE TENNIS</u></b>	
Aide DFG	83 153,00 €
Aide exceptionnelle Bonus DGF	5 900,00 €
<b><u>COMITE DEPARTEMENTAL PAS DE CALAIS DE TENNIS</u></b>	
Aide DFG	80 650,00 €
Aide exceptionnelle Bonus DGF	3 250,00 €
<b><u>COMITE DEPARTEMENTAL AISNE DE TENNIS</u></b>	
Aide DFG	33 203,00 €
Aide exceptionnelle Bonus DGF	3 380,00 €
<b><u>COMITE DEPARTEMENTAL OISE DE TENNIS</u></b>	
Aide DFG	79 152,00 €
Aide exceptionnelle Bonus DGF	5 400,00 €
Aide loyer	3 100,00 €
<b><u>COMITE DEPARTEMENTAL SOMME DE TENNIS</u></b>	
Aide DFG	14 254,00 €
Aide exceptionnelle Bonus DGF - compt 2023	200,00 €
Aide exceptionnelle Bonus DGF	1 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>313 242,00 €</b>

**Aides indirectes (dépenses réglées par la Ligue)**

<b><u>COMITE DEPARTEMENTAL NORD DE TENNIS</u></b>	
Véhicules - 2 Conseillers Sportifs Territoriaux	8 235,00 €
Frais de personnel - 2 Conseillers en Développement	77 589,16 €
	<u>85 824,16 €</u>
<b><u>COMITE DEPARTEMENTAL PAS DE CALAIS DE TENNIS</u></b>	
Véhicule Conseillère Sportive Territoriale	4 117,00 €
Véhicule Conseiller en Développement	4 118,00 €
	<u>8 235,00 €</u>
<b><u>COMITE DEPARTEMENTAL AISNE DE TENNIS</u></b>	
Véhicule Conseiller Sportif Territorial	4 117,00 €
Véhicule Conseiller en Développement	4 118,00 €
Frais de personnel - 1 Conseiller Sportif Territorial	50 514,37 €
Amortissement Bâtiment CD Aisne	31 612,51 €
Taxes foncières Bâtiment CD Aisne	3 212,00 €
	<u>93 573,88 €</u>
<b><u>COMITE DEPARTEMENTAL OISE DE TENNIS</u></b>	
Véhicule Conseiller Sportif Territorial	4 117,00 €
Véhicule Conseiller en Développement	4 118,00 €
	<u>8 235,00 €</u>
<b><u>COMITE DEPARTEMENTAL SOMME DE TENNIS</u></b>	
Véhicule Conseiller Sportif Territorial	4 117,00 €
Frais de personnel - 1 Conseillère Sportive Territoriale + 1 Conseillère en Développement	95 497,47 €
	<u>99 614,47 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>295 482,51 €</b>

**Aides indirectes (Part Licences reversées par la Ligue)**

COMITE DEPARTEMENTAL NORD DE TENNIS	41 829,13 €
COMITE DEPARTEMENTAL PAS DE CALAIS DE TENNIS	14 110,25 €
COMITE DEPARTEMENTAL AISNE DE TENNIS	5 460,42 €
COMITE DEPARTEMENTAL OISE DE TENNIS	15 370,59 €
COMITE DEPARTEMENTAL SOMME DE TENNIS	8 883,97 €
<b>TOTAL</b>	<b>85 654,36 €</b>

**TOTAL GENERAL 694 378,87 €**

**Total aides par Comité Départemental**

COMITE DEPARTEMENTAL NORD DE TENNIS	216 706,29 €
COMITE DEPARTEMENTAL PAS DE CALAIS DE TENNIS	106 245,25 €
COMITE DEPARTEMENTAL AISNE DE TENNIS	135 617,30 €
COMITE DEPARTEMENTAL OISE DE TENNIS	111 257,59 €
COMITE DEPARTEMENTAL SOMME DE TENNIS	124 552,44 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>694 378,87 €</b>

